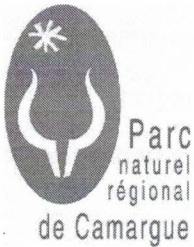


Publié le 03 octobre 2023



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Eva CARDINI

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Patrick de CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_065
Bernard ARSAC, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_077
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_083

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-067

Objet : demandes de subventions dans le cadre de la restauration des corridors boisés en Camargue

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu l'article 6.1 de l'ambition 2 de la Charte en vigueur "Promouvoir des pratiques culturelles plus favorables à l'environnement en s'inscrivant dans les recommandations des sites NATURA 2000,

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) accompagne depuis 2018 les agriculteurs du territoire dans la plantation de haies en bordure de parcelles agricoles ;
- Que cette action a fait ressortir une sensibilité réelle des agriculteurs à la présence d'arbres sur leurs parcelles et, pour une trentaine d'entre eux, une volonté d'engagement dans un partenariat avec le SMG-PNRC pour la réhabilitation de haies,
- Que ces plantations jouent un rôle majeur dans la protection des cultures et la préservation de la biodiversité,
- Que le SMG-PNRC souhaite poursuivre cette dynamique pour la période 2023-2026,
- Que ce projet peut être financé par la Compagnie Nationale du Rhône et le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au titre du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires (AXE 3),
- Que le budget prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC (2023 - 2026)	
2023			
Ingénierie	5 500,00 €	CNR	50 000,00 €
Charges de structure	550,00 €	Fonds Vert	250 000,00 €
Prestations de service	23 565,00 €	Autofinancement	13 000,00 €
Investissement	29 000,00 €		
<i>Sous-total</i>	<i>58 615,00 €</i>		
2024			
Ingénierie	43 558,20 €		
Charges de structure	10 405,82 €		
Prestations de service	34 725,00 €		
Investissement	34 000,00 €		
<i>Sous-total</i>	<i>122 689,02 €</i>		
2025			
Ingénierie	43 385,35 €		
Charges de structure	10 388,53 €		
Prestations de service	27 725,00 €		
Investissement	37 122,10 €		
<i>Sous-total</i>	<i>118 620,98 €</i>		
2026			
Ingénierie	8 250,00 €		
Charges de structures	825,00 €		
Prestations de service	4 000,00 €		
<i>Sous-total</i>	<i>13 075,00 €</i>		

TOTAL	313 000,00 €	TOTAL	313 000,00 €
--------------	---------------------	--------------	---------------------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ **Décide**

- De solliciter auprès du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires une subvention au titre du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires pour un montant de 250 000 euros,
- De solliciter auprès de la Compagnie Nationale du Rhône une subvention d'un montant de 50 000 euros,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente

Anne CLAUDIUS-PETIT



FICHE ACTION 2023

RESTAURATION DE CORRIDORS BOISES EN CAMARGUE

Références Charte 2011-2022 :

Ambition 2 : Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle

Article 4 : *Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels*

Article 4-1-2 : *Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés*

Fonds vert

Axe 3 Biodiversité : 2.3.4 Restauration écologique

d. S'appuyer sur la démarche paysagère pour mener des actions de préservation de la biodiversité

Compagnie Nationale du Rhône

Plan5Rhône : Action au fil de l'eau

Dossier suivi par : Anne VADON (N° 2023-A214)

Contexte

Dans un contexte de changement climatique, l'agriculture camarguaise s'inscrit dans une dynamique de transition avec le déploiement de pratiques agro-écologiques, autour d'une volonté collective de préserver la biodiversité en connexion avec les productions.

Une des composantes de cette dynamique est axée sur la restauration de linéaires de haies en milieu agricole. Le remembrement des parcelles en lien au développement du machinisme agricole, ainsi que la pression des maladies (sensibilité des ormes, fortement présents en Camargue, à la graphiose), a laissé peu à peu des espaces ouverts sur la plaine agricole.

Outre son rôle de protection des cultures (effet coupe vent vis-à-vis du Mistral, rôle dissuasif sur les incursions de flamants roses dans les semis de riz, ou encore habitat d'une faune auxiliaire des cultures), le maillage de haies constitue de véritables corridors écologiques sur l'ensemble du delta. Cette trame verte est notamment utilisée pour le déplacement des chiroptères (dont les espèces protégées du Murin à oreilles échancrées et du Grand Rhinolophe), et représente des habitats d'alimentation, de repos ou de reproduction pour diverses espèces.

Alors que les sécheresses sont plus fréquentes, sur des périodes plus longues, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue (SM PNRC), souhaite redonner une place importante aux haies sur son territoire agricole. Dans la diversité d'essences identifiées, une partie de plants nectarifères et pollinifères permettra notamment d'atténuer la baisse de ressource alimentaire pour les insectes pollinisateurs, qui représentent un maillon indispensable au maintien de la diversité biologique.

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

Historique et perspectives

Après avoir porté annuellement depuis plus de 30 ans une campagne de reboisement à destination des habitants du Parc, le SM PNRC accompagne depuis 2018 des plantations de haies ciblées en bordure de parcelles agricoles.

Cette action qui a concerné une dizaine d'exploitations, a pu être réalisée grâce aux soutiens financiers de la Région Sud PACA et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Cette première démarche d'accompagnement à la plantation de haies en système rizicole a fait ressortir une sensibilité réelle des agriculteurs à la présence d'arbres sur leurs parcelles et une volonté d'engagement dans un partenariat avec le PNRC pour la réhabilitation de haies.

La structuration des exploitations camarguaises, avec la prédominance de cultures irriguées par submersion et l'existence d'un important réseau de canaux d'irrigation, est un point positif pour la restauration de haies, car permettant un arrosage plus facile des jeunes plants (particulièrement sensibles à la sécheresse les premières années de développement).

Dans le choix des essences pour la constitution des haies, seront privilégiées les variétés locales (sur la marque « végétal local » mais aussi la mise en production d'essences locales en pépinière), une part de plantes mellifères en faveur des insectes pollinisateurs et possiblement des variétés issues de conservatoires botaniques afin de participer à la préservation de leur patrimoine génétique.

Depuis 2018, plus de 6 km de haies ont été ainsi plantés sous l'impulsion du PNRC en partenariat avec des agriculteurs volontaires, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et la Tour du Valat (Institut de recherche sur la préservation des zones humides). Parallèlement à ce dispositif, le SM PNRC est partenaire de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, sur le dispositif SAE² (Services Agro-Écologiques et Économiques, comprenant le programme national du plan de relance « Plantons des haies ») à l'échelle de son territoire.

Le PNRC souhaite poursuivre cette dynamique de restauration de corridors boisés, toujours en parallèle du programme SAE² (linéaires plantés bien distincts dans les 2 dispositifs) et en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, entre l'automne 2023 et le printemps 2026.

Un second objectif vise la sensibilisation des agriculteurs sur l'entretien des haies, et la préservation de la biodiversité associée (notamment celle des insectes pollinisateurs). Un des axes de travail portera sur la mise en lien entre producteurs et apiculteurs du territoire, dans un souci de protection des ruchers comme des populations de pollinisateurs sauvages. Il visera également la création d'un réseau sentinelles vis-à-vis de la présence de frelons asiatiques (observés en Camargue depuis 2016), redoutables prédateurs des insectes pollinisateurs. La mise en place d'un dispositif d'observation, d'alerte et de destruction des nids de frelons asiatiques, et la participation à des piégeages, pourraient être envisagées sur la base d'un volontariat.

Par ailleurs, toujours dans l'optique de favoriser la biodiversité, des nichoirs seront distribués et installés afin de faciliter l'accueil des chiroptères, des oiseaux et des insectes sur les haies existantes, à l'échelle du delta camarguais.

Objectifs de l'action

A court terme, l'objectif est d'identifier le potentiel de haies à planter sur les exploitations agricoles tenant compte de la trame verte actuelle et de la volonté des agriculteurs à s'engager sur des chantiers de plantation. Il vise un accompagnement partagé pour optimiser l'emplacement des plantations, la configuration des haies et le choix des essences qui les composeront.

Il est proposé d'accompagner une vingtaine d'agriculteurs pour la mise en place de 20 km de corridors boisés d'ici le printemps 2026. De manière concomitante à la mise en place de ces chantiers, il est proposé de sensibiliser les agriculteurs à l'entretien de leurs haies, mais aussi à la santé des abeilles (avec une mise en lien avec les apiculteurs locaux) et de les mobiliser dans un réseau sentinelles à l'égard de la présence des frelons asiatiques (observation des nids et piégeages sélectifs).

Enfin il est envisagé une distribution de nichoirs ciblés sur les haies existantes, pour renforcer les capacités d'accueil pour les chiroptères, les oiseaux et les insectes. A long terme, le développement de corridors boisés en Camargue a pour objectif de favoriser la biodiversité :

- En offrant davantage d'habitats d'alimentation, de repos et de reproduction aux espèces, pour en favoriser la diversité ;
- En protégeant les cultures et les animaux (effet coupe-vent, rôle dissuasif sur la pose des flamants roses dans les semis de riz, et accueil d'auxiliaires) ;
- En facilitant le déplacement des chiroptères de leurs gîtes vers leurs sites d'alimentation (par un maillage de haies déployé à l'échelle du delta, suivi sur le logiciel Camgis) ;
- En protégeant les insectes pollinisateurs (ressources alimentaires avec des plantes mellifères fleurissant à différentes périodes de l'année), en diminuant la pression de la prédation des frelons et le risque d'intoxication par des traitements par produits de synthèse ;

Indicateurs de résultats

- nombre d'exploitations accompagnées sur des plantations de haies en bordure de parcelles agricoles
- nombre d'exploitations concernées par des poses de nichoirs
- nombre d'exploitations engagées volontairement dans le repérage des nids et le piégeage de frelons asiatiques
- nombre d'apiculteurs concernés
- nombre de kilomètres de haies restaurés
- nombre de plants et diversité d'essences plantées
- nombre de nichoirs posés • nombre de pièges à frelons distribués
- nombre de nids de frelons asiatiques détruits

Impacts attendus

- Mobilisation des agriculteurs sur des chantiers de plantation d'arbres et sensibilisation sur l'entretien des haies dans le temps;
- Développement du maillage de haies sur l'ensemble du delta en multipliant des essences locales pour une meilleure résilience ;
- Diminution de la pression des flamants roses sur les semis de riz et des phénomènes de verse dans les cultures;
- Mise en place d'un réseau sentinelles sur la présence de nids de frelons asiatiques pour destruction ;
- Mobilisation des agriculteurs dans une démarche collective de piégeage des frelons et renforcement du lien avec les apiculteurs ;
- Sensibilisation sur l'impact de certains produits phytopharmaceutiques sur les insectes pollinisateurs ;

Description de l'action

L'action consiste dans un premier temps à mobiliser de manière volontaire, une vingtaine d'agriculteurs du PNRC sur des projets de plantations de haies. Une convention sera proposée à chacun, dans laquelle l'agriculteur s'engage à préparer le sol pour favoriser les conditions d'implantation, à participer aux chantiers de plantation, à assurer les arrosages des plants et à conserver les haies dans le temps.

Le PNRC s'engage alors à accompagner les agriculteurs dans le choix de la localisation des plantations (en s'appuyant sur l'outil sig d'aide à la décision Camgis), le choix des essences et du format des haies. Le PNRC prépare les conventions, fournit les plants et organise les chantiers de plantation.

Afin de limiter l'apport d'une génétique extérieure au territoire dont on ne connaît pas les effets de croisements potentiels avec les essences locales, une démarche de prélèvements de plants sur le territoire du Parc et mise en production sera organisée. Dans un souci d'adaptation au changement climatique, le choix des lieux de prélèvement portera préférentiellement sur des sites identifiés à fortes contraintes pédoclimatiques (forte salinité, importante exposition aux vents,...).

Dans un second temps, l'action portera sur la pose de nichoirs à chiroptères, à oiseaux et à insectes sur des haies existantes dans des exploitations agricoles volontaires. Une sensibilisation sera faite auprès des agriculteurs d'une part sur l'entretien des haies, mais aussi sur la santé des insectes pollinisateurs (avec une mise en lien avec les apiculteurs du territoire et l'observation de nids de frelons asiatiques, dans le but de monter une garde sentinelles à l'échelle du delta). Le PNRC mettra en œuvre un protocole de destruction des nids de frelons asiatiques. Par ailleurs, il sera proposé aux agriculteurs de s'inscrire dans une démarche collective de piégeage sélectif.

Cette action sera réalisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour son expertise sur la mise en œuvre de plantations (acquise notamment par l'accompagnement qu'elle réalise auprès des agriculteurs sur le programme SAE² incluant des plantations de haies) ; avec l'institut de recherche de la Tour du Valat pour ses compétences en botanique des plantes locales ; avec l'Association EdenWays pour ses 20 années d'expérience en agroforesterie sur le sol camarguais ; ainsi qu'avec la pépinière Ecosud-Cérès Flore pour ses capacités de mise en production d'essences locales sur un grand nombre d'individus (une dizaine d'essences à mettre en production chaque année, à 400 pieds chacune, étant initialement identifiées).

La communication sur cette action sera dans un premier temps ciblée auprès des paysans du Parc afin de les mobiliser dans une démarche volontaire de plantations, de poses de nichoirs et d'observation de la présence (voire de piégeages) des frelons asiatiques.

A la mise en œuvre des chantiers de plantation, la communication sera alors élargie au grand public afin de valoriser l'action déployée grâce aux partenaires techniques et financiers autour de la préservation de la biodiversité, dans un contexte d'évolution liée aux changements climatiques.

Maître d'Ouvrage : Parc naturel régional de Camargue

Durée de l'action : Du 20 juin 2023 au 20 juin 2026

Plan de financement prévisionnel

Nature des dépenses	Montants HT
<u>Année 2023 :</u>	
<u>Ingénierie :</u> Mise en place du dispositif et communication (10 j à 550 €/j)	5 500,00 €
Coûts indirects (10% des dépenses de personnel)	550,00 €
<u>Prestations :</u> Collecte de graines et boutures d'arbres issus d'essences locales, mise en production et accompagnement sur l'organisation des chantiers de plantation (pépinière Ecosud-Cérès Flore - 4000 unités en production)	14 000,00 €
Accompagnement sur le choix des essences et l'identification de sites de prélèvements. (5 j botaniste Tour du Valat, 455 €/j)	2 275,00 €
Accompagnement sur les modèles de haies, les essais sur paillages, manchons de protection, tuteurs et amendements. (3 j à 830 €/j, Chambre d'agriculture 13)	2 490,00 €
Accompagnement dans le lien avec les pépiniéristes. Recherche de variétés labellisées "végétal local". Organisation des chantiers de plantation. (16 j à 250 €/j, Eden Ways)	4 000,00 €
Destruction de nids de frelons asiatiques (10 nids à 80€/nid)	800,00 €
<u>Investissement :</u> Achat d'arbres et matériel de plantation (manchons de protection, piquets, paillage, terreau, amendement, outils pour plantation...)	29 000,00 €
<u>Année 2024 :</u>	
<u>Ingénierie :</u> CDD temps plein (252j à 172,85 €/j)	43 558,20 €
Encadrement du CDD et communication (10 j à 550 €/j)	5 500,00 €
Coûts indirects (10% des dépenses de personnel)	4 905,82 €
<u>Prestations :</u> Collecte de graines et boutures d'arbres issus d'essences locales, mise en production et accompagnement sur l'organisation des chantiers de plantation (pépinière Ecosud-Cérès Flore - 4000 unités en production)	14 000,00 €
Accompagnement sur le choix des essences et l'identification de sites de prélèvements. (5 j botaniste Tour du Valat, 455 €/j)	2 275,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2023

Application agréée E-legalité.com

Accompagnement sur les modèles de haies, les essais sur paillages, manchons de protection, tuteurs et amendements. (5 j à 830 €/j, Chambre d'agriculture 13)	4 150,00 €
Accompagnement dans le lien avec les pépiniéristes. Recherche de variétés labellisées "végétal local". Organisation des chantiers de plantation. (16 j à 250 €/j, Eden Ways)	4 000,00 €
Réalisation des chantiers de plantation	8 000,00 €
Destruction de nids de frelons asiatiques (10 nids à 80€/nid)	800,00 €
Communication	1 500,00 €
<u>Investissement :</u> Achat d'arbres et matériel de plantation (manchons de protection, piquets, paillage, terreau, amendement, outils pour plantation...)	29 000,00 €
Achat de pièges à frelons	5 000,00 €
<u>Année 2025 :</u>	
<u>Ingénierie :</u> CDD temps plein (251j à 172,85 €/j)	43 385,35 €
Encadrement du CDD et communication (10 j à 550 €/j)	5 500,00 €
Coûts indirects (10% des dépenses de personnel)	4 888,53€
<u>Prestations :</u> Collecte de graines et boutures d'arbres issus d'essences locales, mise en production et accompagnement sur l'organisation des chantiers de plantation (pépinière Ecosud-Cérès Flore - 2000 unités en production)	7 000 €
Accompagnement sur le choix des essences et l'identification de sites de prélèvements. (5 j botaniste Tour du Valat, 455 €/j)	2 275,00 €
Accompagnement sur les modèles de haies, les essais sur paillages, manchons de protection, tuteurs et amendements. (5 j à 830 €/j, Chambre d'agriculture 13)	4 150,00 €
Accompagnement dans le lien avec les pépiniéristes. Recherche de variétés labellisées "végétal local". Organisation des chantiers de plantation. (16 j à 250 €/j, Eden Ways)	4 000,00 €
Réalisation des chantiers de plantation	8 000,00 €
Destruction de nids de frelons asiatiques (10 nids à 80€/nid)	800,00 €
Communication	1 500,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2023

Application agréée E-legalité.com

<u>Investissement</u> :	
Achat d'arbres et matériel de plantation (manchons de protection, piquets, paillage, terreau, amendement, outils pour plantation...)	28 000,00 €
Achat de nichoirs à oiseaux, chauve-souris et insectes	9 122,10€
<u>Année 2026</u> :	
<u>Ingénierie</u> :	
Bilan du dispositif et communication (15 j à 550 €/j)	8 250,00 €
Coûts indirects (10% des dépenses de personnel)	825,00 €
<u>Prestations</u> :	
Réalisation des chantiers de plantation	4 000,00 €
TOTAL	313 000 €

Recettes	Montants HT
Etat Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Fonds vert	250 000 €
Compagnie Nationale du Rhône Plan5Rhône	50 000 €
Autofinancement PNRC	13 000 €
TOTAL	313 000 €